



Date de départ d'une astreinte

Par **COGNITIF**, le **14/03/2017** à **16:36**

En première instance j'ai été condamné entre autres à payer une astreinte journalière de 50€ après un délai de 6 mois pour ce qui concerne une fosse d'aisance se situant depuis de nombreuses années sous le terrain de ma voisine. C'était comme cela lorsque je suis arrivé. cette voisine a réclamé que la fosse septique soit retirée arguant du fait que cela la gênait bien que cette dernière soit réglementaire et sous terre.

J'ai fait appel et j'ai perdu (Confirmation du jugement)

l'appel s'étant passé un an après dois-je oui ou non considéré que l'astreinte démarre au rendu de l'appel compte tenu qu'il n'était pas indiqué sur le jugement en première instance "exécution provisoire"

Merci pour votre réponse

Par **morobar**, le **14/03/2017** à **18:34**

Bonsoir,

La réponse est assez simple:

https://blogavocat.fr/space/karine.altmann/content/l-astreinte---point-de-depart-et-liquidation_5995cd2b-256b-44f2-bf3d-931e2a458a56